



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/3944
9 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session
Point 46 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE DE NEGOCIATION DES FONDS EXTRA-BUDGETAIRES

1. A sa douzième session (résolution 1197 B (XII) du 13 décembre 1957) l'Assemblée générale a décidé de reconstituer le Comité de négociation des fonds extra-budgétaires en lui conservant le mandat énoncé dans la résolution 693 (VII) du 25 octobre 1952. Comme suite à cette décision, le Président de l'Assemblée a désigné un comité composé des représentants des neuf Etats Membres suivants : Argentine, Brésil, Canada, Etats-Unis d'Amérique, France, Liban, Nouvelle-Zélande, Pakistan et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui doit rester en fonctions jusqu'à la clôture de la treizième session de l'Assemblée. Le Comité a élu président M. Arnould (Canada).
2. Le Comité a pour mandat d'obtenir des gouvernements la promesse de contributions volontaires pour le financement des programmes approuvés par l'Assemblée générale, pour lesquels aucun crédit n'est prévu au budget ordinaire de l'Organisation. Il s'agit, en l'occurrence, du Programme élargi d'assistance technique, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
3. En ce qui concerne l'UNRWA et l'UNREF, l'Assemblée générale a inauguré, à sa douzième session, une nouvelle procédure en réunissant une commission spéciale composée de tous les membres de l'Assemblée, devant laquelle sont annoncées les contributions à ces deux programmes et elle a décidé (résolution 1197 A (XII)) de continuer à suivre cette procédure à sa treizième session.
4. Les contributions annoncées par les gouvernements lors de la première conférence des contributions volontaires ont été inférieures aux chiffres minimums fixés

tant pour le programme de l'UNRWA que pour celui de l'UNREF. Cependant, il est apparu nettement que la conférence des contributions volontaires avait, comme on le désirait, permis de stimuler l'intérêt que les gouvernements portent aux programmes et peut-être n'est-ce pas faire preuve de trop d'optimisme que de prévoir qu'en devenant une institution régulière, la conférence entraînera un accroissement des contributions. Toutefois, comme, pour le moment, celles-ci ne se sont pas sensiblement accrues, l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du Comité de négociation afin qu'il s'efforce, au cours de l'intersession, de recueillir les fonds supplémentaires nécessaires. On trouvera, aux paragraphes suivants, un aperçu des activités du Comité et de la situation financière actuelle en ce qui concerne les programmes financés par des contributions volontaires dont il s'occupe et, en annexe, un état des contributions annoncées et des contributions versées pour les quatre programmes au 30 septembre 1958 (annexe II).

Programme élargi d'assistance technique

5. La huitième Conférence de l'assistance technique a été tenue le 10 octobre 1957 pour permettre aux gouvernements d'annoncer leurs contributions au Programme élargi d'assistance technique de 1958. A la Conférence, 74 Etats ont fait savoir qu'ils verseraient au total 30,2 millions de dollars; ce chiffre est ensuite passé à 32,7 millions de dollars souscrits par 85 gouvernements. Ce total tient compte de la contribution de 15,5 millions de dollars que les Etats-Unis d'Amérique se sont engagés à verser à condition que leur versement ne représente pas plus de 45 pour 100 de l'ensemble des contributions. D'après les contributions promises actuellement, on peut prévoir que les Etats-Unis verseront environ 14 millions de dollars. Par conséquent, à moins que d'autres contributions ne soient annoncées avant la fin de l'année, le montant total des fonds que l'on peut compter recevoir pour financer le Programme de 1958 sera d'environ 31,2 millions de dollars contre 30,8 millions pour le programme de 1957.

6. La neuvième Conférence de l'assistance technique se réunit le 16 octobre 1958 pour déterminer quel sera approximativement le total des contributions au Programme élargi de 1959 qui seront versées par les gouvernements participants. En raison de la création du Fonds spécial qui est envisagé actuellement, le Conseil économique et social, dans sa résolution 701 (XXVI) a souligné la nécessité de faire en sorte

que la poursuite du développement des activités et des ressources financières du Programme élargi n'ait pas à souffrir de la création du Fonds spécial et a prié l'Assemblée générale d'encourager les gouvernements à continuer de verser au titre du Programme élargi, des contributions devant permettre l'expansion graduelle du Programme. Le Conseil a recommandé en outre (dans sa résolution 692 (XXVI)) de prier le Secrétaire général de réunir chaque année une conférence des contributions volontaires à laquelle les gouvernements annonceraient leurs contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial respectivement. Le Secrétaire général, dans la communication qu'il a adressée aux gouvernements concernant la réunion de la Conférence de l'assistance technique a suggéré que si cette recommandation était approuvée par l'Assemblée avant le 16 octobre prochain, la procédure proposée pourrait être suivie lors de la prochaine Conférence.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

7. Comme les années précédentes, le Comité de négociation n'a pas fait d'effort spécial en vue d'obtenir des contributions pour le FISE qui applique ses propres méthodes en matière d'appels de fonds. Cependant, le Comité est resté en contact étroit avec le FISE et a été tenu au courant du montant des contributions annoncées et de celles qui ont été versées.

8. Au 30 septembre 1958, quelque 19 millions de dollars avaient été versés ou annoncés par 75 pays. On espère que, cette année, le nombre des gouvernements contributeurs sera de 85 environ, contre 80 en 1957 et que les contributions versées et annoncées s'élèveront à 19,9 millions de dollars environ contre 17,9 millions pour 1957. On estime qu'avec les recettes d'autre provenance les ressources totales du FISE atteindront environ 22,9 millions de dollars pour 1958, ce qui représente une augmentation de 2,2 millions par rapport à 1957. Toutefois, le chiffre de 19,9 millions de dollars prévu pour les contributions suppose que le Fonds reçoive de gouvernements autres que celui des Etats-Unis de nouvelles contributions d'un montant suffisant pour lui permettre de bénéficier intégralement de la contribution de 11 millions de dollars annoncée par les Etats-Unis.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

9. Dans son rapport à la douzième session de l'Assemblée générale et dans les déclarations qu'il a faites devant la Commission spéciale et devant la Commission politique spéciale, le Directeur de l'UNRWA a vivement insisté sur la situation financière critique de l'Office. L'Assemblée générale, dans sa résolution 1191 (XII) du 12 décembre 1957, a constaté cette situation et a invité instamment les gouvernements à examiner la mesure dans laquelle ils pouvaient verser des contributions ou augmenter leurs contributions antérieures, afin que l'Office puisse exécuter ses programmes de secours et de réintégration conformément au budget prévu et éviter de procéder à des réductions de services. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de faire des efforts particuliers pour assurer à l'Office l'aide financière additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses prévues au budget et constituer un fonds de roulement suffisant.

10. Selon le projet de budget pour les services de secours et de réintégration présenté par le Directeur de l'Office, le montant minimum nécessaire en 1958 pour que l'Office puisse s'acquitter de son mandat était évalué à 25,7 millions de dollars pour le programme de secours, à 15 millions de dollars pour le programme de réintégration (dont 7,2 millions de dollars pour le programme de réintégration prioritaire, y compris le programme d'enseignement, et 7,8 millions de dollars pour la reprise du programme de subventions individuelles et du programme de formation professionnelle) et à 8 millions de dollars pour la constitution d'un fonds de roulement suffisant, auquel serait versé le montant de la petite réserve dont l'Office dispose actuellement. Au 30 septembre 1958, les contributions annoncées par les gouvernements pour les programmes de secours et de réintégration de 1958 s'élevaient à 20,9 millions de dollars. A supposer que les gouvernements qui contribuent régulièrement aux programmes et qui n'ont pas encore annoncé leurs contributions pour le second semestre de 1958 maintiennent leurs versements au niveau des années précédentes, on prévoit que l'Office pourra disposer des sommes minimums prévues au budget pour le programme de secours et pour le programme de réintégration prioritaire, y compris le programme d'enseignement. Par contre, on ne disposerait pas de fonds suffisants pour financer le programme de réintégration non prioritaire et pour porter le montant du fonds de roulement au chiffre nécessaire.

/...

11. L'appui financier promis à l'UNRWA pour l'année 1958 comprend un certain nombre de contributions spéciales et d'augmentations des contributions annoncées, que les Etats ont consenties à la suite des efforts déployés et des appels qui leur ont été adressés pendant l'année par le Secrétaire général, le Directeur de l'UNRWA et le Comité de négociation en vue d'obtenir pour l'Office une aide financière supplémentaire. Le Secrétaire général, en vertu de la résolution 1191 (XII), a chargé un représentant personnel d'entreprendre, dans toute l'Europe, au profit de l'UNRWA, une vaste campagne d'appels de fonds. Les négociations menées avec les gouvernements au cours de cette campagne ont eu pour effet d'augmenter considérablement l'appui financier apporté cette année à l'Office et le Comité de négociation tient à rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant pour les résultats obtenus.

12. Le Comité de négociation a communiqué aux gouvernements un projet de budget pour les programmes qui seront exécutés par l'Office en 1959 d'où il ressort que les crédits nécessaires en vue de poursuivre la mise en oeuvre des programmes de secours et de réintégration s'élèvent à 33,4 millions de dollars contre 32,9 millions pour 1958. Dans ce montant minimum ne sont comprises ni les ressources supplémentaires évaluées à environ 4,2 millions de dollars qui seraient nécessaires pour donner un nouvel essor à un certain nombre de programmes d'indépendance économique sur lesquels le Directeur de l'UNRWA a particulièrement insisté et dont l'exécution ne peut être reprise que si le montant des crédits disponibles est supérieur aux montants minimums prévus au budget, ni une somme de 6,5 millions de dollars que l'Office juge maintenant nécessaire pour constituer un fonds de roulement approprié.

13. En dépit des efforts particuliers qui ont été déployés cette année, la situation financière de l'Office demeure critique; pour l'apprécier exactement, il ne faut pas perdre de vue que, si un certain nombre de gouvernements ont, cette année, fourni des contributions supplémentaires spéciales aux programmes, on ignore jusqu'ici s'ils seront en mesure de prendre des dispositions analogues l'année prochaine.

Fonds des Nations Unies pour les réfugiés

14. A sa douzième session, l'Assemblée générale, ayant examiné le problème de ceux des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui sont du ressort de l'UNREF et ayant reconnu qu'après le 31 décembre 1958 une aide internationale sera encore nécessaire dans divers pays, en particulier pour certains groupes et certaines catégories de ces réfugiés, a adopté la résolution 1166 (XII) par laquelle elle invite notamment le Haut-Commissaire à intensifier au maximum le programme de l'UNREF et l'autorise à lancer un appel en vue d'obtenir les fonds supplémentaires nécessaires pour la fermeture des camps de réfugiés.

15. Le Haut-Commissaire a estimé qu'en plus du montant de 16 millions primitivement fixé pour les contributions des gouvernements pendant la période de quatre ans comprise entre 1955 et 1958, une somme de 4,8 millions serait requise afin de parvenir à évacuer les camps de réfugiés avant la fin de 1960.

16. A la suite de la réunion du Comité de négociation, tenue le 11 février 1958, et à laquelle assistait le Haut-Commissaire, le Président du Comité a adressé une lettre aux Etats Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées priant instamment les gouvernements de bien vouloir rechercher tous les moyens de fournir les fonds supplémentaires qui permettront d'atteindre, avant la fin de 1960, le but que vise le programme d'évacuation des camps.

17. Au 30 septembre 1958, l'UNREF avait reçu des gouvernements des contributions annoncées, promises et versées s'élevant au total à 14.481.926 dollars (dont 3.895.389 dollars pour 1958) et une somme de 571.592 dollars pour la période 1959-1960. En égard à ces chiffres, on estime qu'il faudra encore 5.748.482 dollars en vue de mener à bien le programme du Haut-Commissaire.

18. A sa neuvième session (spéciale), tenue les 25 et 26 septembre 1958, le Comité exécutif de l'UNREF a examiné la question des sommes nécessaires à l'exécution des programmes du Haut-Commissaire. Au cours de cette session, le Comité exécutif de l'UNREF agissant en vertu des pouvoirs que l'Assemblée générale lui a conférés par le paragraphe 5 d) et le paragraphe 9 de la résolution 1166 (XII), a autorisé le Haut-Commissaire à lancer un appel pour réunir les fonds nécessaires à ses programmes pour 1959.

19. Le Comité exécutif a, en outre, autorisé le Haut-Commissaire, lorsqu'il lancera un appel pour réunir des fonds pour 1959, à faire état de l'un des deux programmes examinés par le Comité exécutif, dont le montant prévu est de 4,7 millions de dollars et de 6 millions de dollars respectivement. Une répartition détaillée des crédits nécessaires à ces deux programmes figure à l'annexe I du présent rapport.

20. Le Comité exécutif a recommandé la somme de 4.700.000 dollars comme correspondant à l'hypothèse où 3.700.000 dollars seraient fournis par les gouvernements, le solde de un million de dollars provenant de sources privées. Toutefois, le Comité exécutif a reconnu que si le Haut-Commissaire pouvait disposer en 1959 de 6 millions de dollars environ, il serait possible de faire face à d'autres besoins urgents des réfugiés et, en particulier, d'intensifier le programme d'évacuation des camps et de trouver des solutions permanentes pour un grand nombre de réfugiés non installés qui vivent hors des camps.

L'année mondiale du réfugié

21. Le Comité de négociation a noté avec intérêt qu'au cours de sa récente session, le Comité exécutif de l'UNHCR a examiné une proposition tendant à instituer une année mondiale du réfugié comme l'ont suggéré le Gouvernement du Royaume-Uni et certaines organisations bénévoles de ce pays. Cette proposition a deux buts, à savoir : 1) appeler l'attention de tous sur le problème international des réfugiés et inciter les gouvernements, les organisations bénévoles et le public en général, à fournir les contributions financières supplémentaires en vue de les résoudre; et 2) susciter de nouvelles possibilités de solutions permanentes, telles qu'elles sont définies dans le statut du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

22. Le Comité exécutif de l'UNHCR a appuyé cette proposition et prié le Haut-Commissaire de la porter à l'attention de l'Assemblée générale lors de sa treizième session en tant que moyen pratique d'intensifier l'assistance aux réfugiés dans le monde entier, conformément aux vœux et aux besoins de chaque pays.

Commission spéciale de l'Assemblée générale

23. Par sa note en date du 9 mai 1958, le Secrétaire général a fait savoir aux Etats Membres et aux Etats non membres que la Commission spéciale se réunirait aussitôt que possible après l'ouverture de la treizième session de l'Assemblée

générale afin que les Etats y annoncent leurs contributions à l'UNRWA et au programme du Haut-Commissaire pour les réfugiés et leur a demandé de mettre immédiatement à l'étude la question de leurs contributions aux deux programmes d'assistance aux réfugiés. Par lettre, en date du 5 septembre 1958, le Comité de négociation a communiqué aux gouvernements des renseignements sur les besoins financiers de l'UNRWA et du programme du Haut-Commissaire et il a, de même, prié instamment les gouvernements de prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir annoncer leurs contributions lors des réunions de la Commission spéciale, dont la date est maintenant fixée au 27 octobre 1958.

24. L'Assemblée a décidé de réunir au cours de sa session une conférence spéciale pour annoncer les contributions aux deux programmes d'assistance aux réfugiés dans l'espoir de mettre ainsi en relief non seulement l'importance des fonds nécessaires pour l'exécution de ces programmes mais aussi les résultats obtenus et, partant, de provoquer un relèvement général du niveau des contributions. Bien que la première conférence spéciale n'ait pas eu pour résultat d'accroître immédiatement le niveau du concours financier accordé aux programmes, elle a sans aucun doute contribué à appeler l'attention d'un public beaucoup plus étendu sur la nécessité urgente d'intensifier et d'élargir l'aide fournie à l'oeuvre des institutions créées par l'Assemblée. Alors qu'en général, une large majorité des Etats Membres approuve les programmes d'assistance aux réfugiés, le nombre de gouvernements qui fournissent le concours financier nécessaire à leur exécution est relativement faible. Toutefois, on peut espérer que la nouvelle procédure par laquelle l'Assemblée elle-même assume la responsabilité de réunir les fonds nécessaires à l'exécution des programmes qu'elle a approuvés, aboutira à accroître les contributions ainsi qu'à augmenter le nombre de ceux qui apporteront leur concours.

25. Un autre motif encore a incité le Comité de négociation à proposer ces conférences. Avant de pouvoir apprécier en connaissance de cause chacun des programmes, il faut que l'Assemblée ait des indications exactes sur le concours financier effectif qui sera accordé au cours de l'exercice financier suivant. C'est en se fondant sur ces chiffres que l'Assemblée est en mesure de faire des observations sur la portée des programmes et de prendre les mesures que rendrait nécessaires un déficit, soit en recommandant de nouvelles méthodes spéciales

propres à réunir les fonds supplémentaires nécessaires, soit en prenant la responsabilité de modifier les programmes pour les aligner sur les ressources disponibles.

Conclusions

26. Les renseignements contenus dans le présent rapport montrent clairement que, si l'UNRWA doit poursuivre l'exécution de ses programmes en cours, il convient d'obtenir soit une contribution des Etats Membres qui n'en ont pas versé dans le passé, soit que les gouvernements qui ont accordé leur concours tous les ans à l'Office augmentent cette contribution. En ce qui concerne le programme du Haut-Commissaire pour les réfugiés, il est également manifeste qu'il sera nécessaire d'obtenir un accroissement considérable des contributions si l'on veut parvenir, dans le délai prévu, à fermer les camps. Le Comité de négociation n'ignore pas que la situation financière de nombreux gouvernements risque de rendre difficile une contribution importante de leur part aux fonds extra-budgétaires mais il se sent tenu d'appeler l'attention sur le fait que ces programmes ont été établis avec l'appui quasi unanime de l'Assemblée générale en vue de réaliser une tâche essentielle et inéluctable. Le Comité tient donc à prier instamment les gouvernements qui ne sont pas en mesure de verser des contributions importantes d'envisager la possibilité d'accorder leur appui aux programmes d'assistance aux réfugiés par des gestes concrets, si faible que soit leur importance, afin de bien marquer leur conviction qu'il incombe à l'Assemblée d'apporter son soutien à ces programmes, et d'en permettre ainsi l'exécution. Si un nombre de gouvernements suffisamment important accordaient sous cette forme leur appui à l'Office et au Haut-Commissariat, leurs contributions permettraient, bien entendu, d'obtenir plus facilement les fonds nécessaires mais aussi cette extension du nombre des contributeurs serait une expression précieuse de la solidarité internationale et de l'esprit d'assistance mutuelle entre nations. Si le mandat du Comité se trouve prolongé pour une nouvelle année, il se propose de continuer à suivre cette question.

27. Le mandat du Comité de négociation doit expirer à la clôture de la treizième session de l'Assemblée générale. Au cours de l'année passée, le Comité s'est préoccupé principalement des deux programmes intéressant les réfugiés qui ont connu les plus graves difficultés financières; pour ces programmes, il existe

/...

maintenant la procédure consistant à tenir durant la session de l'Assemblée une conférence spéciale au cours de laquelle sont annoncées les contributions.

L'Assemblée voudra donc peut-être, compte tenu des résultats de la conférence spéciale, décider s'il est nécessaire que le Comité poursuive ses travaux.

28. Le Comité de négociation publiera, sous forme d'addendum au présent rapport, un exposé des résultats de la conférence spéciale et des contributions annoncées par les gouvernements au titre des programmes de l'UNRWA et du Haut-Commissaire pour les réfugiés. Le Comité fera connaître en même temps son point de vue sur la prolongation de son mandat.

29. En terminant, le Comité de négociation tient à adresser ses remerciements aux nombreuses délégations qui ont répondu à ses appels de fonds ainsi qu'aux chefs des institutions et à leur personnel qui ont collaboré si étroitement avec lui.

ANNEXE I

PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

(Approuvé par le Comité exécutif de l'UNREF à sa neuvième session (spéciale))

	<u>Programmes recommandés</u>	
	<u>au choix de l'Assemblée</u>	
	<u>I</u>	<u>II</u>
	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	
1. <u>Programme d'évacuation des camps</u>	2.900.000	3.300.000 ^{a/}
2. <u>Programme pour l'Extrême-Orient</u>		
a) Dépenses prises en charge par le Haut-Commissariat :		
Soins et entretien des réfugiés de Hong-kong; frais administratifs du bureau de Hong-kong; assistance par l'intermédiaire d'agences bénévoles; réinstallation des réfugiés de la catégorie des cas difficiles	550.000	680.000
b) Dépenses prises en charge par le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) :		
Frais de transports	(1.500.000)	(1.500.000)
	(non compris dans le total)	
3. <u>Compte spécial pour cas individuels</u>	50.000	50.000
4. <u>Programme en faveur de nouveaux réfugiés en Grèce</u>	100.000	240.000 ^{b/}
5. <u>Assistance juridique</u>	70.000	80.000
6. <u>Contribution au budget administratif du Haut-Commissariat</u>	330.000 ^{c/}	330.000 ^{c/}
7. <u>Programme en faveur des réfugiés non installés vivant hors des camps :</u>	700.000	1.320.000 ^{d/}
Solutions permanentes; immatriculation et tenue à jour des fiches; assistance sociale aux cas individuels et services d'orientation; aide à l'enseignement; formation professionnelle; aide d'appoint.		
TOTAL GENERAL	<u>4.700.000</u>	<u>6.000.000</u>

a/

Voir page suivante

/...

- a/ La moitié du total des crédits affectés à cette fin pour les années 1959/1960 (soit 4.800.000 dollars) plus la valeur des projets (1958) d'évacuation des camps qui ne seront probablement pas mis en oeuvre faute de fonds (évaluée provisoirement à 900.000 dollars).
- b/ Solutions permanentes pour les réfugiés arrivés en Grèce en 1957/1958.
- c/ Un montant de 150.000 dollars afférant aux dépenses administratives est compris dans les montants de 2.900.000 dollars et de 3.300.000 dollars prévus pour le programme d'évacuation des camps.
- d/ Le groupe de travail du Comité exécutif de l'UNREF a noté que des contributions considérables seraient requises afin de rechercher une solution définitive aux problèmes posés par les réfugiés non installés vivant hors des camps. Il a reconnu qu'il serait impossible d'allouer à cette fin, en 1959, un montant d'un ordre de grandeur semblable à celui qui serait requis pour la mise en oeuvre d'un programme complet de solutions permanentes. En conséquence, le Groupe de travail a fait figurer dans la première liste des besoins un chiffre provisoire qui n'a pas été établi sur la base d'une évaluation précise des besoins.

ANNEXE II

ETAT DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958

(au 30 septembre 1958)

1. Programme élargi d'assistance technique
2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance
3. Fonds des Nations Unies pour les réfugiés
4. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES

(au 30 septembre 1958)

	Programme élargi d'assistance technique			UNRWA	
	FISE	UNREF	Programme de secours	Programme de réintégration	
<u>Dollars des Etats-Unis</u>					
ETATS MEMBRES					
Afghanistan	12.500	8.000	-	-	-
Albanie	2.000	-	-	-	-
Arabie Saoudite	25.000	-	-	212.420	-
Argentine	360.000	123.809 ^{a/}	-	-	-
Australie	625.000	501.760	112.000	100.000	-
Autriche	57.692	38.462	6.000	1.400	-
Belgique	437.500	135.000	-	20.000	-
Biélorussie, RSS de	50.000	37.500	-	-	-
Birmanie	30.000	-	-	-	-
Bolivie	20.789	-	-	-	-
Bésil	832.432	982.363 ^{b/}	-	-	-
Bulgarie	14.706	2.206	-	-	-
Cambodge	6.171	-	-	-	-
Canada	2.000.000	669.063 ^{c/}	207.753	2.075.000	-
Ceylan	20.000	14.726	-	-	-
Chili	103.634	80.000	-	-	-
Chine	20.000	10.000	5.000	-	-
Colombie	100.000	253.365	-	-	-
Costa-Rica	10.053	30.000	-	-	-
Cuba	25.000	-	-	-	-
Danemark	579.123	72.400	72.390	43.440	7.240
Equateur	11.333	-	-	-	-
Espagne	50.000	23.809	-	23.810	-
Etats-Unis d'Amérique	15.500.000 ^{f/}	11.000.000 ^{e/}	1.333.000 ^{g/}	9.000.000 ^{k/}	2.500.000 ^{k/}
Ethiopie	20.000	12.000	-	-	-
Fédération de Malaisie	20.000	24.000	-	-	-
Finlande	25.000	15.695	-	-	-
France	1.542.657	500.000 ^{a/}	357.143 ^{h/}	244.469	7.720
Ghana	44.000	14.000	-	-	-
Grèce	25.000	1.757	-	39.000	-
Guatemala	10.000	40.000	-	-	-
Haïti	14.000	10.000	-	-	-
Honduras	10.000	-	-	-	-
Hongrie	42.608	-	-	-	-

/...

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES (suite)

	Programme élargi d'assistance technique	UNRWA			
		FISE	UNREF	Programme de secours	Programme de réinté- gration
<u>Dollars des Etats-Unis</u>					
Inde	525.000	377.708	-	15.802	-
Indonésie	35.857	100.000	-	-	-
Irak	56.000	56.000	-	-	-
Iran	50.000	200.000	-	2.680	-
Irlande	10.220	10.220	-	-	-
Islande	3.888	10.683	-	-	-
Israël	50.000	27.778	5.000	-	-
Italie	240.000	96.000	-	39.953	-
Japon	135.000	130.000	-	10.000	-
Jordanie	5.881	2.240	-	97.000	-
Laos	3.000	-	-	-	-
Liban	7.874	-	-	8.000	-
Libéria	25.000	5.000	-	5.000	-
Libyé	6.000	3.500	-	14.000	-
Luxembourg	3.000	5.000	3.000	2.000	-
Maroc	10.000	17.760	-	4.762	-
Mexique	113.600	300.000	-	-	-
Népal	5.000	-	-	-	-
Nicaragua	-	10.000	-	-	-
Norvège	408.792	67.200	98.000	42.000	7.000
Nouvelle-Zélande	210.000	-	56.000	-	-
Pakistan	170.000	75.600	-	20.964	-
Panama	3.000	-	-	-	-
Paraguay	12.000	10.000	-	-	-
Pays-Bas	1.092.500	-	507.420 1/2	32.895	-
Pérou	30.000	90.909	-	-	-
Philippines	66.000	95.500	-	-	-
Pologne	75.000	50.000	-	-	-
Portugal	15.000	-	-	-	-
République Arabe Unie :					
Région d'Egypte	114.877	-	-	180.000	-
Région de Syrie	13.966	-	-	80.000	-
République Dominicaine	33.000	20.000	5.000	-	-
Roumanie	16.607	25.000	-	-	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2.240.000	658.000	280.000	4.040.000	1.560.000
Salvador	7.000	-	-	-	-
Soudan	157.400	9.989	-	4.200	-
Suède	869.901	212.355	115.987	86.873	10.000
Tchécoslovaquie	69.444	34.722	-	-	-
Thaïlande	38.797	115.000	-	-	-

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS ANNONCEES (suite)

	Programme élargi d'assistance technique	UNRWA			Programme de réinté- gration
		FISE	UNREF	Programme de secours	
<u>Dollars des Etats-Unis</u>					
Tunisie	-	4.000	-	2.000	-
Turquie	210.000	160.714	4.286	5.000	-
Ukraine, RSS d'	125.000	75.000	-	-	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	1.000.000	500.000	-	-	-
Uruguay	120.000	-	-	-	-
Venezuela	250.000	25.000	-	-	-
Yougoslavie	116.667	200.000	-	40.000	-
ETATS NON MEMBRES :					
Allemagne (République fédérale d')	952.381	476.190	438.095	190.476	-
Corée (République de)	3.500	-	-	-	-
Liechtenstein	-	468	1.100	-	-
Monaco	1.429	952	-	2.381	-
Suisse	350.467	269.100	286.215 ^{j/}	70.093	-
Vatican (Cité du)	2.000	1.000	2.000	-	-
Viet-Nam	25.714	2.000	-	-	-
AUTRES PAYS DONATEURS :					
Antilles :					
Antigua	-	117	-	-	-
Jamaïque	-	5.610	-	-	-
Trinité et Tobago	-	7.000	-	-	-
Bornéo du Nord	-	327	-	-	-
Brunéi	-	1.633	-	-	-
Gaza (Administration de)	-	-	-	14.000	-
Hong-kong	-	3.500	-	-	-
Sarawak	-	8.167	-	-	-
Sierra Leone	-	280	-	-	-
Singapour	-	6.533	-	-	-
Totaux	32.733.420	19.164.080	3.895.389	16.769.618	4.091.960

ETAT RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET DES
 CONTRIBUTIONS VERSEES

(au 30 septembre 1958)

	<u>Contributions annoncées</u>	<u>Contributions versées</u>
	(Dollars des Etats-Unis)	(Dollars des Etats-Unis)
Programme élargi d'assistance technique, exercice 1958	32.733.420	21.670.015
Fonds des Nations Unies pour l'enfance, exercice 1958	19.164.080	11.322.963
Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, exercice 1958	3.895.389	3.317.003
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, exercice 1958 :		
Programme de secours	16.769.618	16.488.908
Programme de réintégration	4.091.960	4.088.029

/...

Notes accompagnant l'annexe II

- FISE a/ Argentine : Y compris 40.476 dollars correspondant à un rajustement de valeur de l'équivalent en dollars des Etats-Unis de la contribution pour l'exercice 1957.
- b/ Brésil : Y compris 238.474 dollars correspondant à un rajustement de valeur de l'équivalent en dollars des Etats-Unis de la contribution pour l'exercice 1957.
- c/ Canada : Y compris 3.463 dollars correspondant à un rajustement de valeur de la contribution pour l'exercice 1957.
- d/ France : Contribution partielle pour l'exercice 1958.
- e/ Etats-Unis d'Amérique : Contribution maximum : annoncée sous réserve de ne pas dépasser 52,50 pour 100 du total des contributions versées par les gouvernements au Fonds central.
- PEAT f/ Etats-Unis d'Amérique : Contribution maximum : annoncée sous réserve de ne pas dépasser 45 pour 100 du total des contributions.
- UNREF g/ Etats-Unis d'Amérique : La contribution est annoncée sous réserve de ne pas dépasser le tiers du total des contributions versées à l'UNREF par les gouvernements.
- h/ France : Y compris une contribution spéciale de 100.000 dollars.
- i/ Pays-Bas : Y compris une contribution spéciale de 411.420 dollars.
- j/ Suisse : Y compris une contribution spéciale de 17.523 dollars.
- UNRWA k/ Etats-Unis d'Amérique : Ce montant représente la moitié des contributions totales annoncées pour l'exercice financier 1957/1958. La contribution est annoncée sous réserve de ne pas dépasser 70 pour 100 du total des contributions au programme. Les Etats-Unis feront connaître à la Commission spéciale de l'Assemblée plénière leur contribution pour la période 1er juillet 1958 - 30 juin 1959.
